

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET: 421 888 801 00014

Siège Social: Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

Villers sur Coudun, le 06 avril 2023

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 1er AVRIL 2023

L'assemblée s'est tenue ce jour à 14h30 à la salle multifonctions de VILLERS SUR COUDUN

Après décompte des présents et représentés (x113), le quorum de 87 étant atteint l'assemblée peut se tenir selon l'ordre du jour envoyé dans la convocation.

Détail des 113 : Présents x48 – Pouvoirs x36 – Correspondances x29

Invités et présents : Mr le Maire de Villers sur Coudun – Antoine BARBET
Le Président de l'ASRN – Christophe KRUCH

Président de séance : Mr VERMERSCH

1. **Scrutatrices** : Mme SIMLER & Mme NOEL
2. **Rapporteur de séance** : Mr DESNOES
3. **Allocution du président**, envoyé avec la convocation.
4. Ensuite, Mr RATTIER, notre comptable, présente et commente **les résultats financiers**, envoyés avec la convocation, et présente les excuses du cabinet AXILLA concernant le comparatif 2021 versus 2022 du détail du compte de résultat (panne informatique). Voir document joint.

les résolutions sont énoncées et votées selon l'ordre du jour.

5. **1ère résolution** : Approbation des comptes 2022

POUR : 105 CONTRE : 4 ABSTENTION : 4

Résolution **approuvée**

6. **2ème résolution** : l'assemblée donne quitus entier et définitif aux membres du bureau pour l'accomplissement de leur tâche au cours de l'exercice 2022

POUR : 105 CONTRE : 4 ABSTENTION : 4

Résolution **approuvée**

7. **3ème résolution** : l'assemblée décide d'affecter la perte nette comptable de l'année 2022 (soit 8799,03€) au débit du compte de réserve

POUR : 106 CONTRE : 4 ABSTENTION : 3

Résolution **approuvée**

8. 4ème résolution : l'assemblée approuve le budget 2023 de 73 150€

POUR : 101 CONTRE : 10 ABSTENTION : 2

Le budget 2023 est approuvé

9. 5ème résolution : l'assemblée fixe le montant de la cotisation annuelle de 2023 à 260€

Après discussion avec l'assemblée, cette résolution a été votée après la 8ème.

POUR : 100 CONTRE : 11 ABSTENTION : 2

Le montant de la cotisation est fixé à 260€

10. 6ème résolution : l'assemblée se prononce pour le seul candidat postulant au bureau.

Il a été rappelé que les statuts sont prioritaires par rapport au règlement intérieur. Les membres sont élus pour 6 ans et le renouvellement s'opère par 1/3 tous les 2 ans.

MR Jean DUONG se présente devant l'assemblée, exprime ses motivations et précise qu'il sera souvent en distanciel les premiers mois (pour raisons professionnelles).

POUR : 67 CONTRE : 24 ABSTENTION : 22

Mr DUONG est élu pour 3 ans (fin de durée du mandat d'un membre démissionnaire)

11.

7ème résolution : après avoir pris connaissance du projet vidéoprotection, l'assemblée approuve la mise en place de ce système de vidéoprotection complémentaire à celui de la municipalité.

Il s'ensuit un débat vivant et constructif (notamment l'intervention de Mr Piole sur l'aspect juridique d'installer des caméras sur le domaine public).

POUR : 70 CONTRE : 41 ABSTENTION : 2

La vidéoprotection sera installée

8ème résolution : la 7ème résolution étant adoptée, l'assemblée approuve le maintien des rondes du fournisseur de système de sécurité

Après avoir écouté les avis de chacun et en précisant qu'un vote POUR entraînerait le maintien des rondes, on procède au vote.

POUR : 57 CONTRE : 52 ABSTENTION : 4

Le système actuel est maintenu pour l'exercice 2023 Voir Note 1

12. 9ème résolution : après avoir pris connaissance du devis proposé, l'assemblée approuve le remplacement des lisses de la place du château

Il est rappelé que la municipalité a acté une participation de 4 974,74 € TTC

POUR : 95 CONTRE : 14 ABSTENTION : 4

Résolution approuvée

13. Questions diverses

- ✓ **Convergence** : Prise de parole de Mr LANCRY pour faire un état d'avancement du projet, audits techniques terminés (CDS & centre équestre). Reste le chiffrage des mises aux normes (1 ère réunion le 07 avril). Il y aura éventuellement des études juridiques et financières à prévoir pour la faisabilité du projet.
- ✓ **Incivilités liées aux animaux domestiques** : Prises de parole de Mr SIMLER & de Mr RAMOS qui expliquent qu'il fallait au moins porter plainte individuellement ou mieux collectivement pour améliorer la situation.
- ✓ **Traitement des impayés** : Mr VERMERSCH explique le processus de recouvrement de ceux-ci.

La cotisation est exigible le 31 MAI 2023.

Après le 1 juin, la cotisation sera majorée de 15€

Après le 1 juillet, la cotisation sera majorée de 75€

Après le 1 août, la cotisation sera majorée de 75€ + 100€ de frais d'huissier

- ✓ **Questions des colotis** :
 - B. Vanlangendonck demande par mail des justificatifs sur le compte de résultats (perte de -8799€, économie de 14k€ sur poste espaces verts). Réponse présente sur la planche « Décomposition de la perte nette » et par mail du 30/03/2023.
 - Y. Waegeneire par mail du 16 mars 2023 demande le compte de résultats avec année 2021. Mr Ratier y a répondu directement par mail et en séance.
 - Un message manuscrit de Mr Crépin a été lu par C. Blavin concernant le projet Vidéoprotection. La réponse en fait est à reprendre sur les planches du projet vidéoprotection présentées en séance et a été reformulée par Mr le maire.
 - A titre personnel de colotis (intervention non validée par tout le Bureau ASRS). A. Lenne expose son point de vue sur le domaine.

Nous remercions les scrutatrices d'avoir dépouillé et revérifié les comptes à l'issue de la réunion.

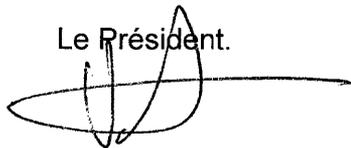
Conclusion :

Ne pas oublier notre site internet le Journal d'Information Multimédia du Domaine - JIMDO
<https://domainederimberlieu.jimdofree.com/l-asrs/>

Note 1 : Correctif suite à la demande de A. Lancry pour être en conformité avec le libellé de la résolution 8

---§---

Le Président.



La scrutatrice 1



Le Rapporteur de séance.



La scrutatrice 2



Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Production de l'exercice + Ventes de marchandises	66 870	100,00	66 053	100,00	817	1,24
Marge commerciale						
Production vendue Services	66 870	100,00	66 053	100,00	817	1,24
COTISATIONS DE L'ANNEE	65 320	97,68	65 320	98,89		
REMBT FRAIS RELANCES	1 550	2,32	733	1,11	817	111,37
Production de l'exercice	66 870	100,00	66 053	100,00	817	1,24
Marge brute de production	66 870	100,00	66 053	100,00	817	1,24
Achats non stockés matières et fournitures	461	0,69	493	0,75	(31)	-6,37
FOURNIT. ADMINISTRATIVES	461	0,69	493	0,75	(31)	-6,37
Autres charges externes	67 336	100,70	75 203	113,85	(7 867)	-10,46
ENTRETIEN ESPACES VERTS	36 452	54,51	31 856	48,23	4 596	14,43
AUTRES TRAVAUX ESP. VERT	2 520	3,77	2 520	3,82	(1)	-0,02
ENTRETIEN DE L'ETANG			13 266	20,08	(13 266)	-100,00
PRIMES D'ASSURANCES	1 671	2,50	1 671	2,53		
HONORAIRES ADMINISTRATIFS	4 800	7,18	4 500	6,81	300	6,67
FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	80	0,12	107	0,16	(27)	-25,36
SURVEILLANCE/GARDIENNAGE	21 498	32,15	20 556	31,12	942	4,58
FRAIS DE TRANSPORT ADMINISTRATIFS			461	0,70	(461)	-100,00
FRAIS POSTAUX	246	0,37	222	0,34	24	10,68
FRAIS BANQUE	70	0,11	45	0,07	26	57,46
Valeur ajoutée produite	(927)	-1,39	(9 642)	-14,60	8 715	90,38
Impôts, taxes & versements assimilés autres	323	0,48	313	0,47	10	3,19
TAXE FONCIERE	323	0,48	313	0,47	10	3,19
Excédent brut d'exploitation	(1 250)	-1,87	(9 955)	-15,07	8 705	87,44
Reprises sur amortissements & provisions			598	0,90	(598)	-100,00
REP. PROV. DEPREC. COTIS.			598	0,90	(598)	-100,00
Résultat d'exploitation	(1 250)	-1,87	(9 358)	-14,17	8 108	86,64
Produits financiers	1 635	2,44	1 023	1,55	612	59,81
AUTRES PROD. FINANCIERS	1 635	2,44	1 023	1,55	612	59,81
Résultat courant avant impôts	385	0,58	(8 335)	-12,62	8 720	104,62
Charges exceptionnelles	9 184	13,73			9 184	
Charges except./hors budget	9 169	13,71			9 169	
AUTRES CH.EXCEPT.GESTION	15	0,02			15	
Résultat exceptionnel	(9 184)	-13,73			(9 184)	
Impôts sur les bénéfices			20	0,03	(20)	-100,00
IMPOTS PRODUITS FINANCIERS			20	0,03	(20)	-100,00
Résultat de l'exercice	(8 799)	-13,16	(8 355)	-12,65	(444)	-5,32